

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

C.C.A.S. du 05 février 2024

# LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉCÉDENTES.

Bilan 2023 :

- Hausse très forte du coût des énergies (électricité, gaz, essence)
- Rattrapage des salaires (augmentations du SMIC, du point d'indice, impact pour certains personnels du C.C.A.S. de l'extension du CTI (animateurs, CESF, aides à domicile)
- Hausse générale des prix (du marché de la restauration des seniors, des fêtes et cérémonies, des transports)

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## Les indicateurs généraux impactant le C.C.A.S. :

- 1) Le **taux de croissance en volume** (hors effet prix) : Pour l'année 2023, la prévision de croissance serait de 1 %. Elle se situerait à 1,4 % pour 2024.
- 2) L'**inflation** s'établissait à 0,5 % en 2020. Elle a connu une hausse en 2021, atteignant 1,6 %. Puis elle a nettement augmenté en 2022, s'établissant à 5,2 %. L'inflation se situerait en moyenne à 4,9 % en 2023. En 2024, l'inflation baisserait à 2,6 %, du fait d'un ralentissement des prix alimentaires et industriels. Malgré cette baisse, les prix demeureront élevés.

## Les indicateurs particuliers impactant les budgets du C.C.A.S. :

- 1) La **chute des ventes immobilières** impacte lourdement les recettes du Conseil départemental des Yvelines qui réduit certaines de ses subventions aux communes et aux associations pour 2024 en prévision de 50% , à quoi s'ajoute une modification des conditions de versement : de 80% avance année N /20% solde année N-1 on passe à 50 % /50%. Les subventions départementales à l'EAJ sont concernées (- 37 900 € en prévision).
- 2) Enfin, un facteur positif, le **versement de subventions CNAV** au bailleur propriétaire pour la rénovation de la résidence Renaissance au titre des exercices 2016 et 2017 permet d'alléger la part contributive du C.C.A.S. à travers une baisse significative du loyer annuel 2024 (- 78 600 €).

# ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE (SECTEUR MEDICO-SOCIAL)

L'importante mutation nationale de l'organisation médico-sociale en cours induit la **nécessité de repenser à l'échelon communal la réponse aux besoins de soutien à domicile (personnes âgées, personnes en situation de handicap) mise en œuvre par le C.C.A.S. :**

- 1) Le **S.S.I.A.D.** a déjà fait l'objet d'une cession au S.I.M.A.D. en 2023 ; aujourd'hui il a déjà amélioré son taux d'occupation et réduit ses postes vacants.
- 2) Une cession au S.I.M.A.D. de **l'activité d'aide à domicile** courant 2024 est actuellement à l'étude pour favoriser l'émergence sur notre territoire d'un service autonomie (S.S.I.A.D. + aide à domicile).

# CADRAGE BUDGÉTAIRE DU C.C.A.S.

- DANS UN CONTEXTE CONTRAINT, LES DETERMINANTS SONT :

- 1) Le choix d'un auto-financement aussi élevé que possible (maintien des subventions et recherche de nouveaux financements) : en 2024 un enjeu tout particulier est pris en compte sur l'EAJ.
- 2) L'adaptation permanente aux besoins et aux contextes (analyse des besoins sociaux) des offres du C.C.A.S. : les activités récessives sont supprimées et des synergies d'organisation sont instaurées pour permettre le financement d'actions prioritaires au regard du diagnostic partagé.  
En 2024 un poste d'animateur jeunesse est par exemple créé en regroupant des vacances « CLAS » et « Espace Jeunes » au sein d'un nouveau temps plein. Il permettra d'ouvrir des places supplémentaires en « CLAS » et d'augmenter les animations à destination des jeunes cellois
- 3) Une tarification optimisée (avec des barèmes dégressifs quand cela est nécessaire pour prévenir le risque de « décrochage » des ménages modestes à précaires) : en 2024 une augmentation de la tarification de +4 % est nécessaire à l'amortissement de l'inflation des coûts de revient.

- L'INVESTISSEMENT PRESERVE :

- La reconduction en 2024 (98 550 €) d'un niveau d'investissement légèrement supérieur à celui de 2023 (94 191€) se justifie par une reprise de résultat significative (plus de 80 000 € car la programmation 2023 n'a pas pu être mise en œuvre du fait d'autres priorités).
- La spécificité sur la résidence Renaissance de la finalisation en 2023 avec le bailleur d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) subventionné par la CNAV, va permettre de rénover et d'adapter le bâti en préservant les équilibres budgétaires souhaités par le C.C.A.S. (portage par le bailleur de la maîtrise d'ouvrage) et lissage des coûts à travers le loyer acquitté par le C.C.A.S.

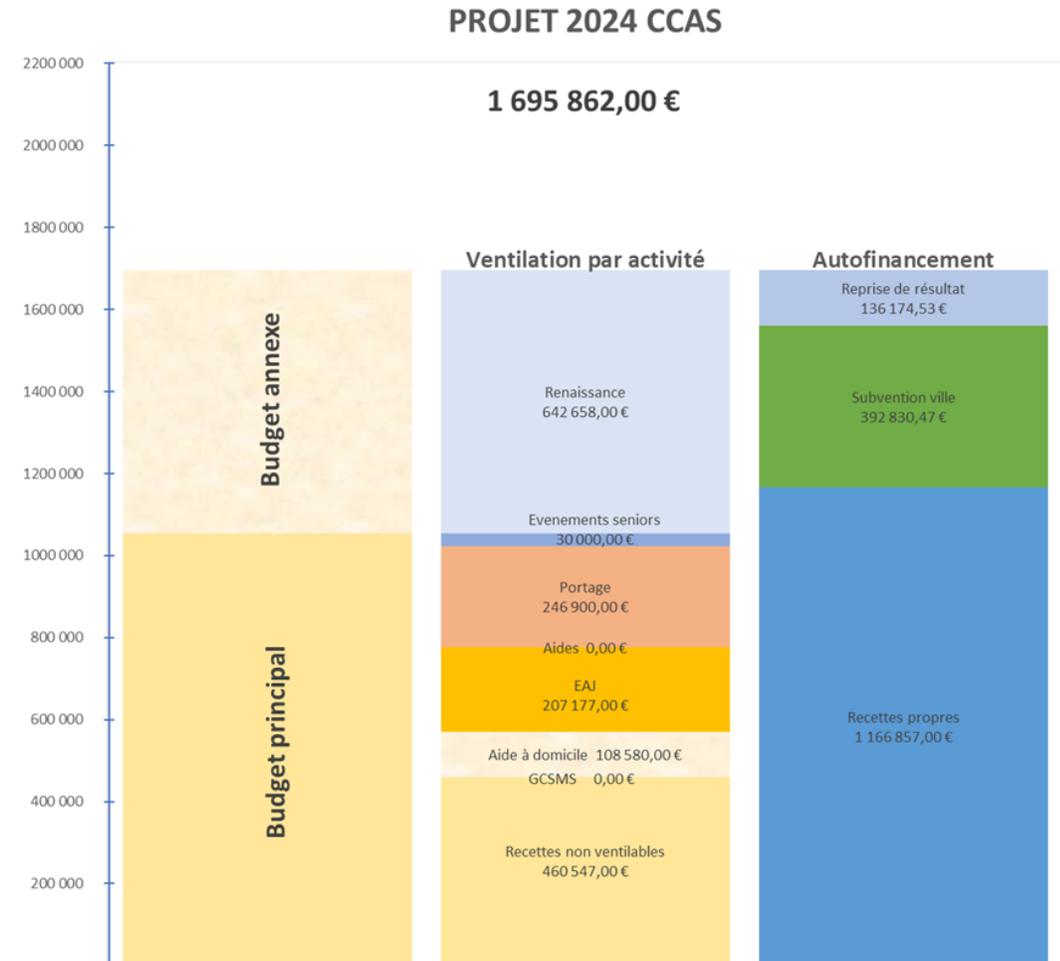
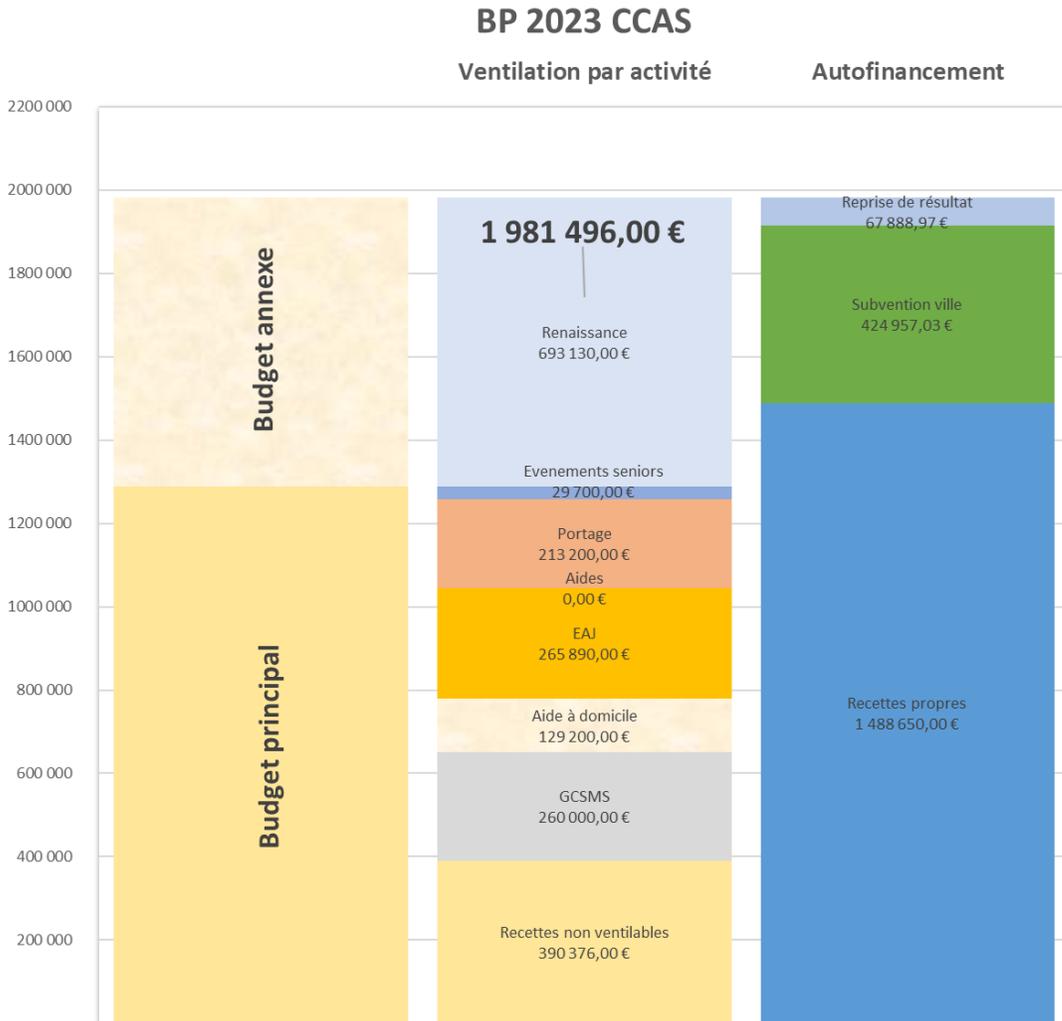
# HYPOTHÈSE DE BUDGET 2024

Le budget global de fonctionnement baissera en 2024 de 1 981 496 € à 1 695 862 € (- 285 634 €) du fait de réorganisations structurelles qui visent à préserver les services rendus aux cellois tout en allégeant les coûts supportés par le budget communal :

- La cession du S.S.I.A.D. au 01/07/2023 présente déjà un bilan positif en matière de service rendu (augmentation du taux d'occupation, postes vacants pourvus) ; elle allège la charge budgétaire du C.C.A.S. à compter de 2024 de 260 000 € car en 2023 le C.C.A.S. assumait la charge de son personnel titulaire et de certains marchés de fournitures ;
- Le remboursement au C.C.A.S. par le bailleur de la résidence Renaissance de subventions CNAV co-instruites et effectivement perçues, génère une baisse des dépenses 2024 de – 78 600 € comme vu précédemment mais le service rendu aux résidents n'en est que meilleur ;
- D'autres facteurs agissent à la hausse de certaines dépenses ou à la baisse de certaines recettes sans affecter le niveau de service rendu et en cherchant à l'adapter aux besoins.

Les reprises de résultat prévisionnelles (non arrêtées à ce stade) et un autofinancement préservé à hauteur de 68,81 % devraient permettre de stabiliser la subvention de la Ville demandée au BP 2024 à 392 830 € pour 424 957 € inscrits au BP 2023. Ce chiffrage est provisoire et ne sera confirmé qu'à la prochaine séance (vote du BP).

# HYPOTHESE DE RECETTES 2024



Ce graphique permet de visualiser les recettes budgétaires prévisionnelles mobilisables pour satisfaire les besoins de chaque activité comparées 2023/2024 et leur nature (recettes propres, reprise de résultats ou subvention communale) ; l'autofinancement évolue de 75,12 % en 2023 à 68,81 % en 2024 du fait du problème déjà évoqué sur les subventions de l'EAJ. La baisse du budget 2024 n'est en rien assimilable à une récession des services rendus (voir page précédente).

# HYPOTHÈSE DE DEPENSES 2024

Les dépenses de masse salariale baissent de 18 % en 2024 du fait de la cession du S.S.I.A.D. (le C.C.A.S. assumaient les titulaires) ; sur l'EAJ une réorganisation permet de stabiliser les dépenses de personnel.

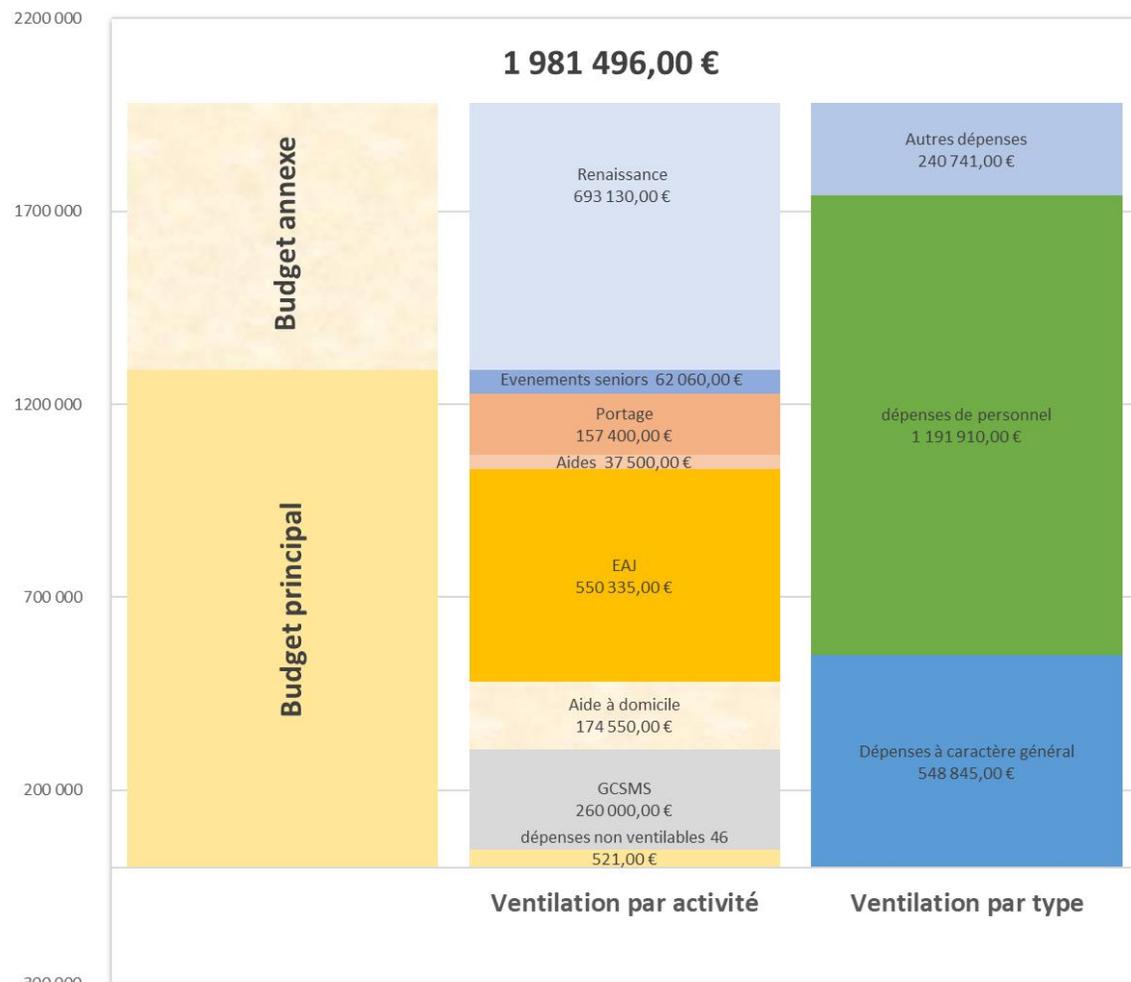
Les dépenses à caractère général augmentent peu (de +1,46 %) : les effets de l'inflation sont atténués par des économies de dépenses ou des synergies de commande.

Les autres dépenses baissent fortement (- 31,57 %) du fait des changements de périmètres déjà évoqués et des loyers de la résidence Renaissance réduits par les remboursements de subventions CNAV.

# HYPOTHESE DE DEPENSES

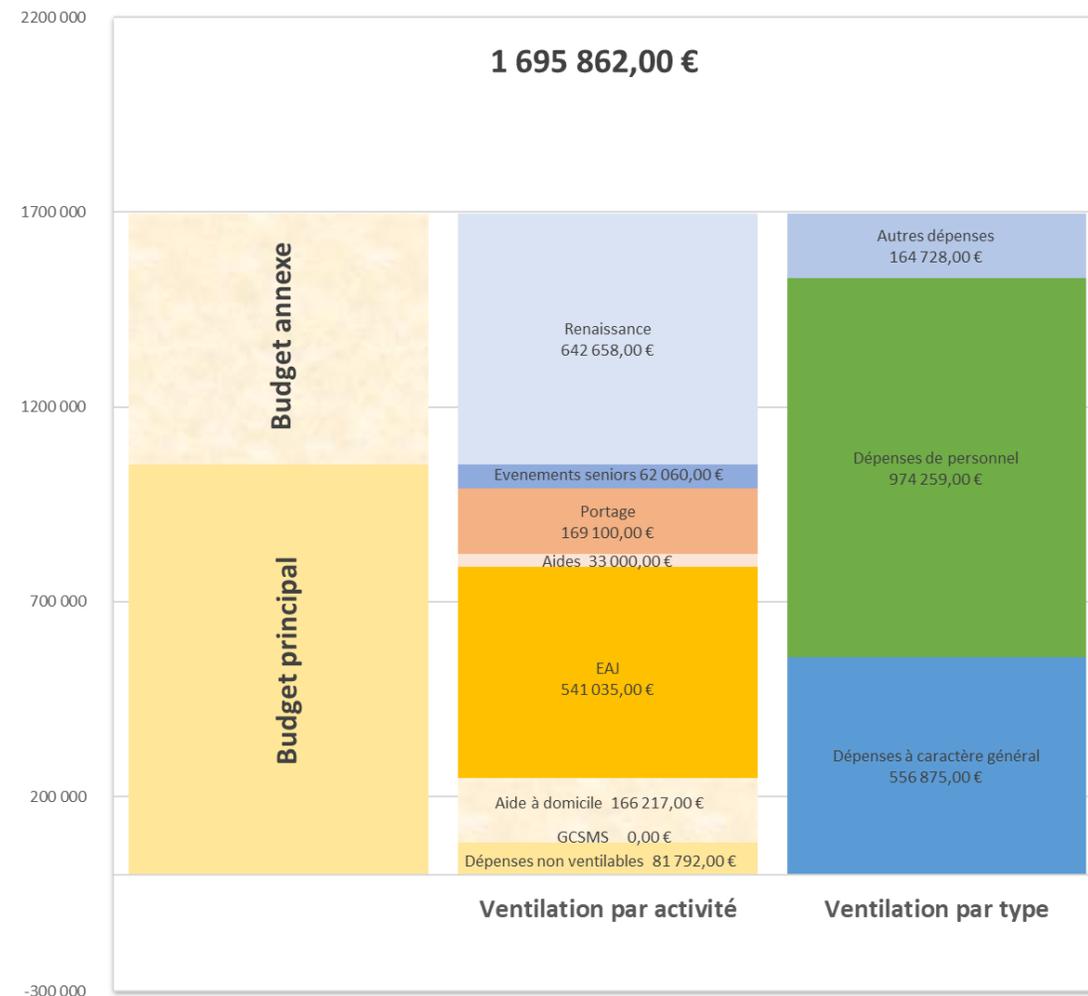
BP 2023 CCAS

1 981 496,00 €



PROJET 2024 CCAS

1 695 862,00 €



# FONCTIONNEMENT : UNE RECHERCHE D'OPTIMISATION...

Poursuite des efforts d'optimisation et d'économies :

- Dépenses d'énergie (différentes mesures prises pour les maîtriser).
- Dépenses de fonctionnement courant (maintien des seuls services démontrant leur efficacité en terme de service rendu à la population).
- Dépenses de personnel (suivi optimisé de la GPEC). Expériences très positives en cours sur l'EAJ de recours à des stagiaires sur certaines missions ; services civiques également et co-production par exemple sur le CLAS « professionnels / bénévoles »

# QUI PERMET LA POURSUITE DYNAMIQUE D'UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SOCIAUX DES CELLOIS

## 1) Besoins de la jeunesse

- Expérimentation en 2024 d'un nouveau poste d'animateur jeunesse

## 2) Besoins de repositionnement de l'offre communale d'aide et d'accompagnement à la perte d'autonomie à domicile

- Renforcement du guichet « Aide à la personne en Mairie » (personne âgée ou handicapée)
- Renforcement du travail en réseau du groupe communal d'accompagnement des personnes vulnérables
- Projet de cession au SIMAD de l'activité d'aide à domicile
- Augmentation en cours des capacités du portage de repas communal

## 3) Besoin de prévention de l'isolement des personnes âgées

- Travail transversal de 4 services du C.C.A.S. sur la programmation Cell'Seniors
- Nouvel accueil des seniors au Self municipal

## 4) Besoins d'insertion sur le marché de l'emploi

- un nouveau séminaire intercommunal du Réseau se prépare pour fin 2024. En février 2024, le projet intercommunal « Job truck » démarre et depuis 2022 plusieurs actions collectives d'insertion se sont succédées positivement. Plus de 250 usagers sont accompagnés individuellement chaque année par le conseiller de l'E.A.J. Ce secteur encadre des stagiaires pour l'aider sur ses missions.

## 5) Besoins de solidarité

- La Conseillère en Économie Sociale et Familiale à nouveau en fonction sur des missions adaptées dans leurs modalités ; groupe communal d'accompagnement des personnes vulnérables ; budget des aides alimentaires augmenté (+ 1000 € soit +14 %) ; accès aux colis de Noël réformés.

# L'INVESTISSEMENT

- L'acquisition d'un progiciel spécifique pour un meilleur accompagnement des usagers du C.C.A.S. (investissement et maintenance sur le budget de la Ville car projet développé et accompagné par le service informatique de la Ville) ;
- Un P.P.I. (Programme pluriannuel d'Investissements) très satisfaisant finalisé avec le bailleur propriétaire pour la rénovation et l'adaptation des parties privatives de la résidence autonomie Renaissance;
- Des crédits prévus en 2024 pour réadapter les bureaux de l'EAJ aux nouvelles missions.

# L'INVESTISSEMENT

**TOTAL 94 191 €**

**BP 2023:**  
Autofinancement:  
12 471 €  
Reprise de résultat:  
9 131,13 €

<b>Budget annexe</b>	Résidence Renaissance 81 720 €
<b>Budget principal</b>	Portage de repas 3 521 €
	Espace André Joly 8 650 €
	Bureaux CCAS mairie 300 €

Ventilation par activité

**BP 2023**

**TOTAL 98 550 €**

**PROJET 2024:**  
Autofinancement:  
11 000 €  
Reprise de résultat:  
83 472,22 €

<b>Budget annexe</b>	Résidence Renaissance 76 800 €
<b>Budget principal</b>	Portage de repas 5 500 €
	Espace André Joly 15 950 €
	Bureaux CCAS mairie 300 €

Ventilation par activité

**PROJET 2024**

# ESPACE ANDRE JOLY (CENTRE DE VIE SOCIALE)

## Besoins de la jeunesse

Expérimentation en 2024 d'un nouveau poste d'animateur jeunesse

## Besoins d'insertion sur le marché de l'emploi

Un nouveau séminaire intercommunal du Réseau se prépare pour fin 2024. En février 2024, le projet intercommunal « Job truck » démarre et depuis 2022 plusieurs actions collectives d'insertion se sont succédées positivement. Plus de 250 usagers sont accompagnés individuellement chaque année par le conseiller de l'EAJ.

Ce secteur encadre des stagiaires pour l'aider sur ses missions.

## Besoins de solidarité

La Conseillère en Économie Sociale et Familiale à nouveau en fonction sur des missions adaptées dans leurs modalités ; participation au groupe communal d'accompagnement des personnes vulnérables ; budget des aides alimentaires augmenté (+ 1000 € soit +14 %)

## Nouvelle organisation RH

## Vigilance sur les subventions



# RESIDENCE AUTONOMIE RENAISSANCE

**Redressement du taux d'occupation** : la grande réussite de 2023 est un challenge pour 2024 !

Le **P.P.I. finalisé en 2023** avec Les Résidences sera l'instrument en 2024 et les années suivantes de la rénovation et de l'adaptation du bâti (parties privatives, parties communes) à coût constant grâce au soutien précieux de la CNAV.

**Vigilance sur les besoins RH** : un besoin de renfort pris en compte.

Un **volet d'activités de prévention et d'animations** renouvelé en 2024 (CPOM de 19 700 €, fléché conférence des financeurs provenant de la CNSA complété par le financement communal) et ouvert aux non résidents.

Une **résidence autonomie verte** qui a mis en place le compostage de ces déchets alimentaires et participe autant que possible à préserver l'énergie et la qualité de son environnement.



# SERVICE AIDE À LA PERSONNE & SERVICE ÉVÈNEMENTIEL SENIORS (MAIRIE)

Deux services en co-production sur le volet  
Évènementiel seniors :

conception / inscriptions / mise en œuvre

Redéploiement de l'offre communale d'aide  
et d'accompagnement à la perte d'autonomie  
à domicile :

- Le projet de cession avec le SIMAD de l'activité d'aide à domicile
- La priorité du guichet communal
- (écoute, évaluation, conseil, orientation)
- L'accompagnement des personnes vulnérables en transversalité avec 2 autres services du C.C.A.S.
- Le projet « self ouvert... »
- L'optimisation de la gestion du portage de repas

